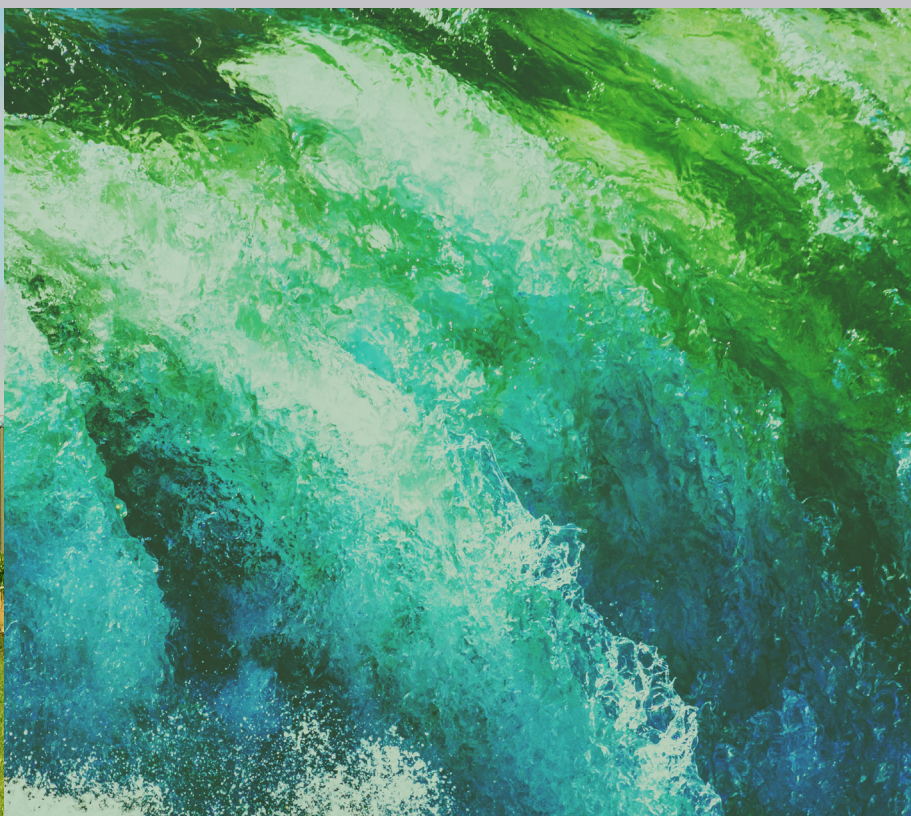




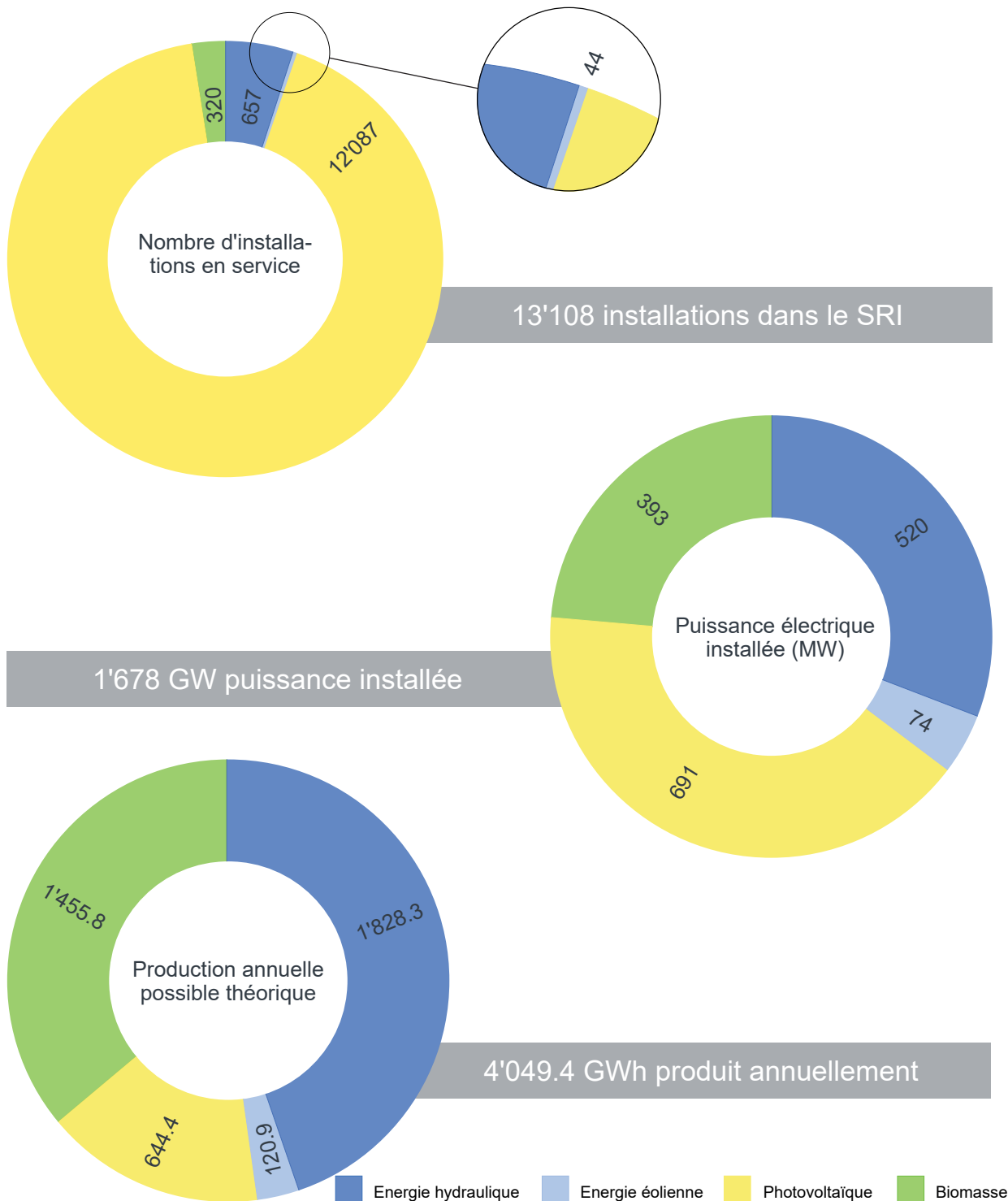
Système de Rétribution de l'Injection (SRI)

Cockpit SRI du 3^{ème} trimestre 2021



Aperçu du 3^{ème} trimestre 2021

Le cockpit SRI du 3^{ème} trimestre 2021 renseigne sur la production d'électricité des installations du système de rétribution de l'injection (SRI). Au T3/2021, un total de 1'182.4 GWh a été produit. La production attendue pour l'année complète est donc de 4'049 GWh. La production réelle des installations rétribuées par le SRI (cf. page 3) diffère de la production possible théorique.

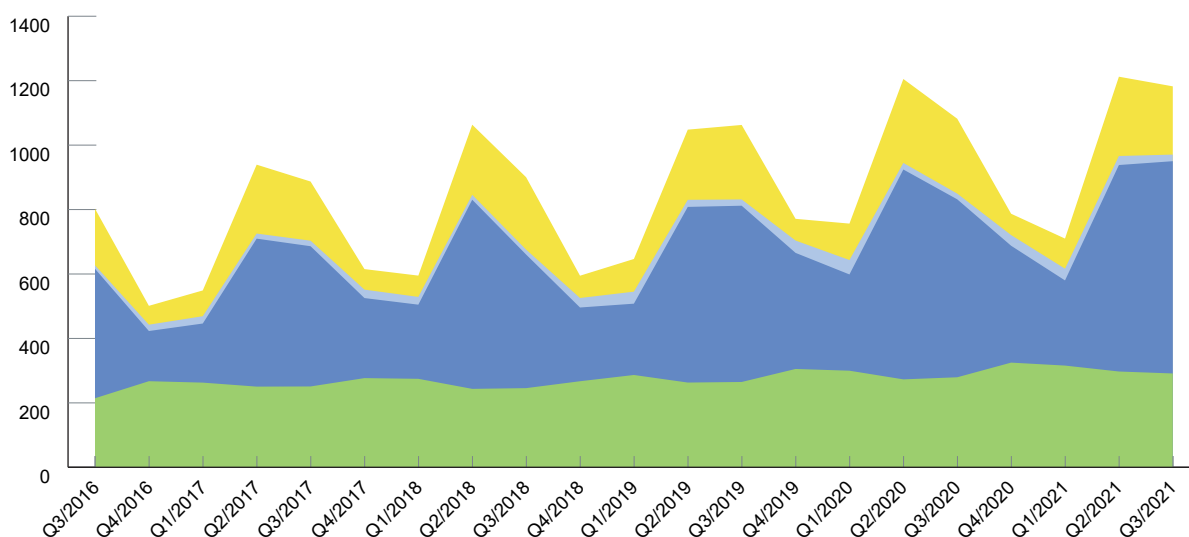


Production et rétribution

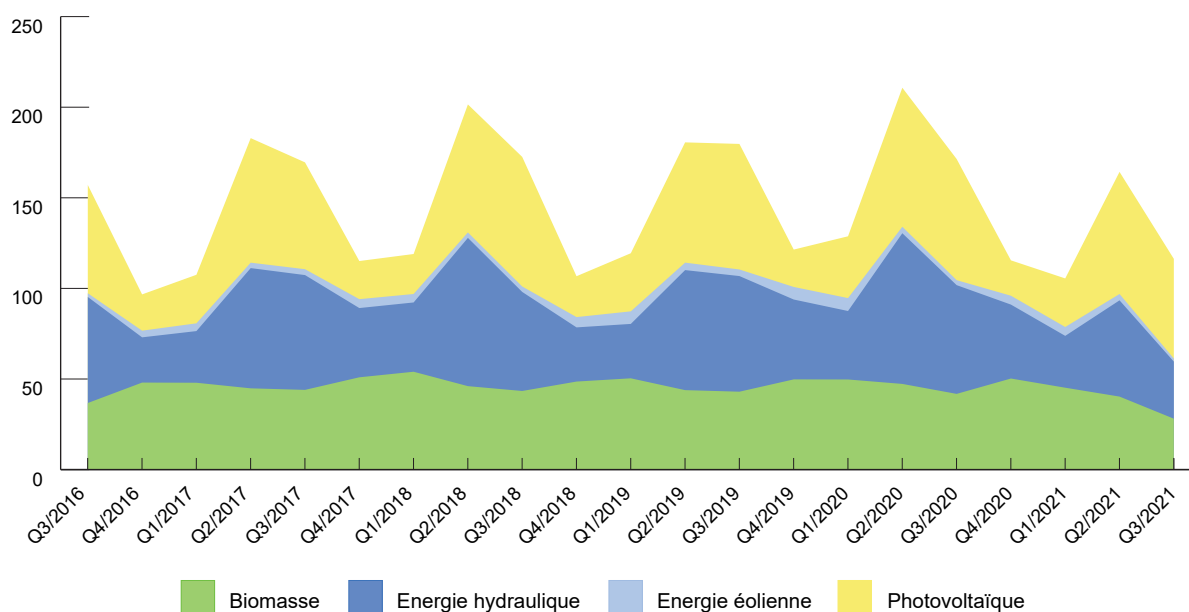
La production d'électricité au T3/2021 a augmenté de près de 10% par rapport au même trimestre de l'année précédente (T3/2020), passant de 1'081.9 GWh à 1'182.4 GWh. Malgré une production plus élevée, une rétribution totale nettement plus faible a été payée aux exploitant•es d'installations en raison de la forte hausse du prix de marché de référence. La réduction par rapport au même trimestre de l'année précédente s'élève à 55.0 millions de CHF (32%).

Vous trouverez les renseignements détaillés sur la composition de la rétribution aux pages 4 et 5.

Évolution de la production (GWh)



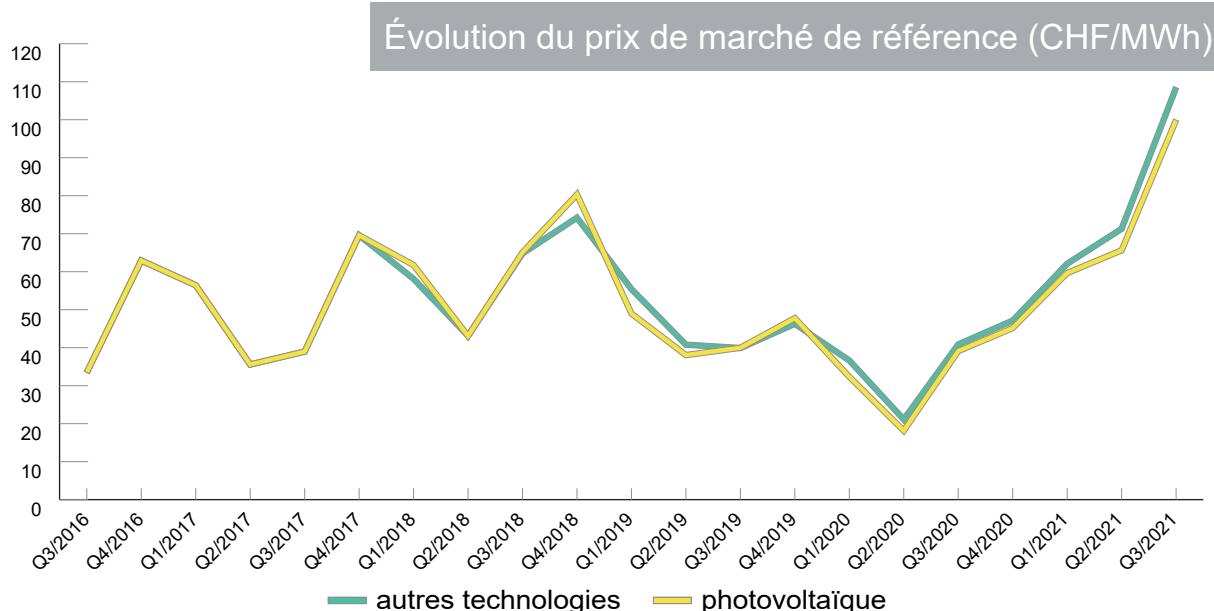
Évolution de la rétribution totale (millions de CHF)



Utilisation du fonds alimenté par le supplément 1/2

Dans le SRI, chaque installation perçoit un tarif de rétribution individuel se composant du prix de marché de référence et de la prime d'injection. La prime d'injection est financée par le biais d'un supplément sur la consommation finale d'électricité (fonds alimenté par le supplément réseau). Plus le prix actuel sur le marché de l'électricité, duquel découle le prix de marché de référence, est élevé, plus la prime d'injection est faible et moins le fonds alimenté par le supplément est grevé. Le prix de marché de référence est compensé par la vente d'électricité à des entreprises d'approvisionnement en électricité et le groupe-bilan pour les énergies renouvelables.

Depuis le 1^{er} janvier 2018, l'injection au prix de marché de référence (IPMR) décrite ci-dessus est complétée par un autre type de rétribution dans le SRI, à savoir la commercialisation directe (CD). Avec la commercialisation directe, l'organe d'exécution ne verse pas de prix de marché de référence. Ce sont les exploitant•es d'installations qui génèrent la somme équivalente. Seules la prime d'injection ainsi qu'une indemnité de gestion sont versées à partir du fonds.



Rétribution par rapport au même trimestre de l'année précédente (millions de CHF)

Rétribution (Mio. CHF)	Q3/2020				Q3/2021			
	Injection au prix de marché de référence		Commercialisation directe		Injection au prix de marché de référence		Commercialisation directe	
	Prime d'injection	Prix de marché de référence	Prime d'injection	Indemnité de gestion	Prime d'injection	Prix de marché de référence	Prime d'injection	Indemnité de gestion
Biomasse	7.09	1.24	32.93	0.53	5.05	3.25	19.22	0.58
Photovoltaïque	42.83	5.31	18.20	0.53	31.06	12.09	11.39	0.50
Hydraulique	8.45	1.92	48.23	1.41	6.63	6.36	16.86	1.68
Eolien	0.00	0.00	2.65	0.10	0.00	0.00	1.59	0.11
Total	58.37	8.47	102.01	2.57	42.74	21.70	49.06	2.88

Utilisation du fonds alimenté par le supplément 2/2

Depuis 2018, 1'049 installations sont passées à la commercialisation directe (CD). Il s'agit principalement de grandes installations, ce qui se reflète dans la répartition de la production d'électricité.

La part du prix de marché de référence dans la rétribution totale a depuis lors diminué. Par rapport au même trimestre de l'année précédente (T3/2020), la rétribution dans le cadre de la commercialisation directe a baissé de moitié (53.0 millions de CHF), ce qui est dû à la forte hausse du prix de marché de référence. Pour la même raison, la rétribution au prix du marché de référence a augmenté de 13.2 millions de CHF par rapport au même trimestre de l'année précédente. Dans l'ensemble, la charge pour le fonds (somme de toutes les zones grises) a visiblement baissé par rapport au même trimestre de l'année précédente.

Le prix du marché de référence (voir page précédente) se situe au trimestre T3/2021 à son plus haut niveau historique, soit près de 100 CHF/MWh (photovoltaïque) et 108 CHF/MWh (autres technologies).

